



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion d'information sur l'éolien à destination des exploitants et bureaux d'étude

19 octobre 2021

Crédits : Arnaud Bouissou / Terra



**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Quelques consignes au démarrage

Couper son micro



Désactiver sa caméra



Poser les questions sur le chat



ou demander la parole



Si difficulté de se connecter en visio :

Tél: +33 1 86 99 55 65

Extension de la réunion : 10647843#



Ordre du jour

- 1) bilan statistique de l'éolien en HDF sur la période 06/2020 – 07/2021
- 2) suivi mortalités : bilan et attentes de la DREAL HDF
- 3) bilan sur les inspections de parcs éoliens
- 4) nouveaux outils d'instruction (saturation, photomontages)
- 5) présentation de l'instruction ministérielle du 26 mai 2021 et déclinaisons régionales (cartographie, pôle éolien)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'instruction des dossiers éoliens en HDF

Réunion Exploitants Eolien - 19 octobre 2021

Service Risques

Samira CHELHAOUI

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Quelques chiffres au 28 septembre 2021

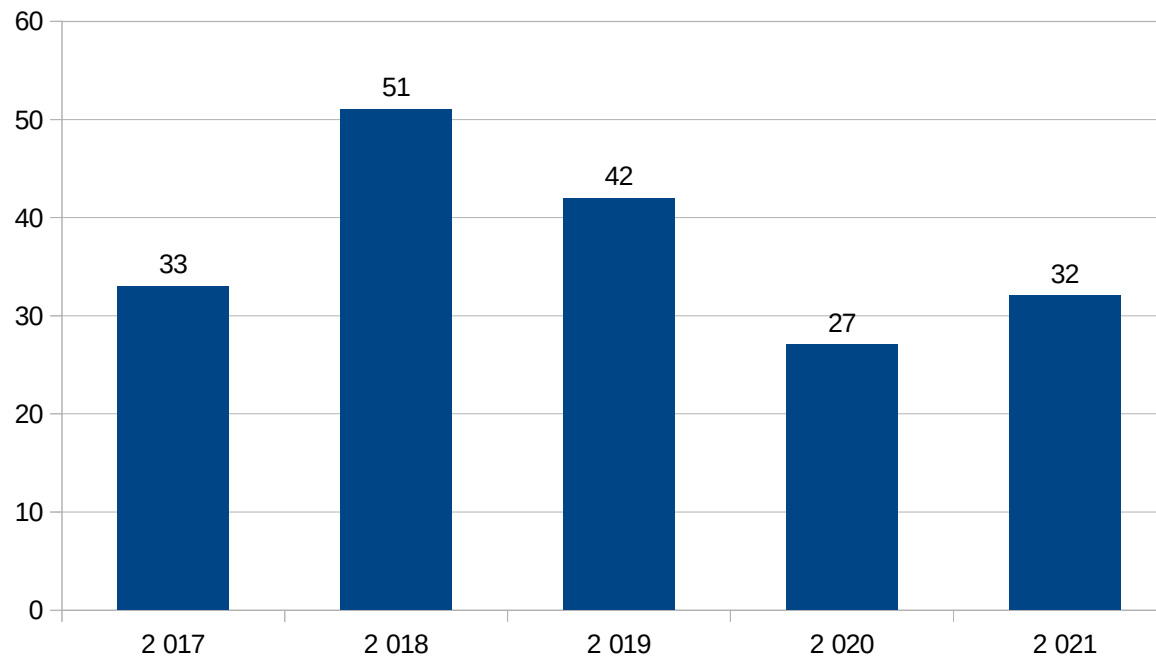
	Instruction	Autorisé en production	Autorisé non construit	Refus	TOTAL
Nb de mâts	747	2097	638	1246	4728
Puissance (MW)	2974	5057	1950	3143	13124

- 68 % de mâts autorisés (construits / non construits) vs 69 % en fin 2019

Quelques chiffres au 28 septembre 2021

185 dossiers Aenv éoliens déposés en région Hauts-de-France depuis 2017.

Notre région est au 1er rang national en terme d'instruction de dossiers.



Pendant la période 01/07/2020 au 21/08/2021



26 PE autorisés (355 MW)



19 PE refusés (349 MW)



4 PE rejetés avant EP (76 MW)

Zoom sur les motifs de refus

Sur les 4 dossiers rejetés :

- 3 concernent l'atteinte à l'avifaune (L 181-3 du code de l'environnement)
- 1 suite à avis défavorable conforme

Sur les motifs de refus post enquête publique :

- Paysage, patrimoine, saturation/encerclement, surplomb
- Biodiversité
- 1 parc refusé suite à décision de jugement qui a annulé l'arrêté d'autorisation



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
